

EDITE
PAR LE SYNDICAT
NATIONAL des TRAVAILLEURS
de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(SNTRS. CGT)

N° 192 - AVRIL 1979

POUR UNE CLARTE INDISPENSABLE AU DEVELOPPEMENT DES LUTTES

A considérer la situation actuelle du mouvement syndical, et notamment l'unité d'action, le fait marquant de ces derniers mois est constitué par le refus de la CFDT à s'engager dans l'action aux côtés de la CGT.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'aggravation du chômage, et des conditions de vie et de travail de millions de travailleurs rend nécessaire une riposte unitaire et d'envergure.

Il est légitime de se demander si la nouvelle stratégie de la CFDT au plan national risque d'affecter le développement des luttes au CNRS et à l'INSERM, à l'heure où la volonté politique manifestée par le pouvoir est de s'attaquer à l'unité du CNRS, au statut de ses personnels afin de la rendre perméable aux orientations des féodalités économiques qui dominent la vie nationale.

Apparemment il est peu fait cas du "recentrage" dans les publications du SGEN-CNRS, comme s'il n'existait pas ou comme s'il ne posait pas de problèmes.

On peut considérer qu'à ignorer les révisions stratégiques de sa confédération, le SGEN laisse le choix aux travailleurs scientifiques d'apprécier selon leurs préférences l'orientation de la CFDT. Un discours réformiste au plan national, un discours volontiers "révolutionnaire" au plan local permettent après tout à chacun de s'y retrouver en évitant soigneusement tout ce qui pourrait compromettre une ambiguïté relativement confortable.

«à l'origine de l'évolution récente des rapports sociaux, il y a eu non pas une initiative patronale mais le rapport MOREAU de la CFDT»

"La Revue de l'entreprise" février 1979

C'est sans doute, à cette attitude ambiguë qu'il faut attribuer la légère progression du SGEN lors des récentes consultations.

Une telle attitude ne va pas dans le sens du développement de luttes sur des bases claires, dans le sens de cette "lutte pied à pied" dont faisait état le représentant du SGEN au meeting du 1er février.

En réalité, l'ambiguïté actuelle du SGEN tend à se transformer de plus en plus dans une mise en pratique du désengagement sur le terrain réel des luttes.

Le 1er février, le représentant du SGEN appréciant l'action en cours au CNRS et à l'INSERM estimait que "cette bataille peut être commune même à L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PUBLIC qui subissent des attaques bien ressemblantes..." il ajoutait "les mêmes problèmes, les mêmes attaques, au même moment. IL DOIT ETRE POSSIBLE DE RASSEMBLER LES LUTTES !"

C'est à partir de cette analyse que nous avons proposé au SGEN de s'associer aux actions de la fonction publique le 29 Mars, et qu'à notre étonnement il nous a été répondu qu'il était difficile au SGEN d'adopter une position contraire à la fédération de fonctionnaires CFDT qui au dernier moment s'était refusée à toute action commune, en accord avec la FEN, FO et la CFTEC...

De même le SGEN s'est refusé à s'engager dans le mouvement de solidarité avec la marche des sidérurgistes, le 23 Mars dernier.

Un tel divorce entre les paroles et les actes nous conduit à constater que le SGEN use d'une pratique qu'il reprochait hier, et avec nous, à d'autres organisations syndicales réformistes.

Le 13 mars dernier, les nouveaux élus du CNAS du CAES se réunissaient pour la première fois. A cette occasion, il n'est pas indifférent de constater l'harmonie qui a régné entre les représentants du SGEN, ceux de FO et du SNIRS pour s'opposer aux propositions des syndicats de la plate-forme (SNPCEN-SNCS-SNTRS).

Le fait est d'autant plus surprenant que cette "coalition" s'est prononcée contre la proposition d'associer les comités d'action locale à la vie du CNAS !

La CFDT aurait-elle fait son deuil de la démocratisation de l'action sociale, qui fut un de ses slogans favoris pendant la campagne électorale, tandis qu'elle n'hésitait pas à l'époque à dénoncer les "conceptions centralistes" de la CGT ?

Le SGEN-CFDT a-t-il décidé de s'allier avec des syndicats dont il dénonçait hier "la collusion" avec la direction ?

Dans ce domaine, comme celui des luttes concrètes il est urgent que les travailleurs sachent à quoi s'en tenir. Pour notre part, nous ne saurions nous résigner à voir le SGEN s'écarter d'une orientation combative et unitaire. Nous estimons que la situation actuelle appelle nos organisations à définir dans l'unité, et DANS LA CLARTE, des propositions capables d'entraîner les personnels du CNRS et de l'INSERM dans une lutte d'envergure contre le plan Aigrain/Sauvier-Sétté et pour le renouveau du CNRS.

Nous voulons une action unie, à partir d'une pratique syndicale loyale et offensive.

Telles sont les raisons essentielles qui nous conduisent aujourd'hui à interroger la CFDT sur ses orientations et sa pratique syndicale, devant les personnels.

Il n'y a là aucun souci polémique, mais le souci d'une clarté indispensable au développement des luttes.

Pour y contribuer rien n'est plus urgent que de faire largement connaître et débattre parmi nos collègues les analyses et les propositions du S.N.T.R.S.-CGT.

Richard VARIN
Secrétaire National

pour mieux vous informer :

Le prochain "BRS trimestriel" comportera un questionnaire permettant à chaque adhérent d'exprimer son appréciation critique sur l'information qu'il reçoit du syndicat, et de formuler toutes ses suggestions pour améliorer celle-ci.

Nous souhaitons vivement que chacun et chacune donne son opinion, et contribue ainsi à préparer la discussion que le C.S.N. consacra à l'information pour l'améliorer qualitativement et quantitativement en fonction du souhait de nos adhérents.

Nous en profitons pour rappeler à nos adhérents les moyens d'informations qu'ils ont à leur disposition pour qu'ils puissent réfléchir au rôle que devrait remplir la presse spécifique du SNTRS-CGT qui leur est adressée :

☛ Chaque semaine vous pouvez vous procurer "la VIE OUVRIERE" auprès de votre section pour avoir un panorama de l'activité générale interprofessionnelle de la CGT et connaître ses positions et analyses sur l'actualité politique, économique et sociale.

☛ Toutes les quinzaines "OPTIONS", bi-mensuel de l'UGICT-CGT vous donne l'éclairage de notre organisation spécifique des ingénieurs, cadres et techniciens sur les problèmes et l'activité de la CGT en direction de ces catégories (voir votre section pour vous abonner).

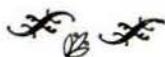
☛ Chaque mois vous recevez directement la "Tribune des fonctionnaires et assimilés" qui traite de l'ensemble des questions de l'activité syndicale dans la fonction publique à laquelle nous appartenons.

☛ Chaque semaine les responsables de votre section reçoivent "SNTRS-INFORMATIONS" pour vous informer de la situation revendicative au CNRS et à l'INSERM et vous donner un maximum d'information sur l'activité du SNTRS et de ses sections.

☛ Enfin vous recevez chaque mois le "BRS" et chaque trimestre le "BRS trimestriel".

ACTION SOCIALE AU CNRS :

L' HEURE DU CHOIX !



Les récentes élections à l'instance de direction et de gestion de notre organisme d'action sociale (CNAS du CAES) ont légèrement modifié la représentation des diverses organisations représentatives en son sein.

En principe, cette situation ne devrait pas mettre en cause dans l'intérêt des personnels chercheurs et ITA l'orientation et le fonctionnement d'un CAES syndical, revendicatif et unitaire, tels étaient notre appréciation et le sens des propositions formulées par les élus de la plate-forme SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-FEN à tous nos partenaires, et rendues publiques parmi les personnels (cf la déclaration des trois syndicats pour un CNAS du CAES REVENDICATIF ET UNITAIRE POUR DEFENDRE ET ETENDRE LES ACQUIS SOCIAUX).

Or, à la première réunion du CNAS du CAES nouvellement élu nous avons vu se constituer, face à la plupart de nos propositions cohérentes, constructives et unitaires, conformes au vœu exprimé par 46 % des chercheurs et des ITA, une alliance majoritaire CFDT-FO-SNIRS, qui nous amène à nous interroger sur l'avenir du CAES, en fonction de cette majorité de fait sans principes et sans programme.

En livrant notre réflexion aux personnels à partir de ces faits, notre souci est non seulement de les informer, mais de les appeler à faire connaître leur opinion sur cette situation, et à exiger avec nous que se réalise l'unité syndicale indispensable face à la direction du CNRS et aux autorités de tutelle, pour que se poursuive et se développe l'œuvre accomplie par le CAES dans le domaine social au bénéfice de tous.

☐ RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU C A E S DU CNRS 1979

CNAS (1)	collège "TECHNICIENS" I.T.A.	collège "CHERCHEURS"	Sous-collège (ITA) des CONTRACTUELS DE PHYSIQUE NUCLEAIRE
<i>Inscrits</i>	13.032	7.913	860
<i>Votants</i>	8.240	4.677	520
<i>Exprimés (2)</i>	7.984	4.508	497
<i>SNTRS-CGT</i>	2.943	<i>SNCS</i> 2.430	422
<i>SGEN-CFDT</i>	2.574	<i>SGEN</i> 1.138	-
<i>SNIRS-CGC</i>	1.273	<i>SNIRS</i> 940	-
<i>SNPREES-FO</i>	888	-	75
<i>SNPTES-FEN</i>	306	-	-
<i>Sièges à pourvoir</i>	23	15	2
RESULTATS :			
• <i>CGT</i>	9	-	-
• <i>CFDT</i>	8	4	-
• <i>SNIRS</i>	4	3	-
• <i>FO</i>	2	-	0
• <i>SNCS-FEN</i>	0	8	-
• <i>SNPCEN-FEN</i>			2

(1) sièges attribués à la plus forte moyenne

(2) Blancs et nuls enlevés

La plate-forme SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPCEN obtient 19 élus sur 40 parmi lesquels 9 élus SNTRS-CGT, soit 46 % des voix des chercheurs et ITA du CNRS et de l'IN2P3.

Notre syndicat perd 4,7 % par rapport aux élections de 1976 bien qu'il gagne 44 voix (mais il y avait 1.112 votants de plus) et ceci a pour conséquence de lui faire perdre 1 siège au bénéfice de la CFDT.

Il faut toutefois noter que le SNPTES-FEN n'était pas présent en 1976, ce qui modifie la répartition des forces syndicales, et que nous subissons encore les conséquences de la division opérée parmi les ouvriers syndiqués au SNTRS-CGT par la création du SNO.

On peut néanmoins remarquer que la violente campagne anti-CGT qui sévit depuis les élections législatives avec le concours de la CFDT n'a pas réussi à porter tous ses fruits, puisque par rapport aux élections à la CPN de Mai, notre syndicat regagne 1,39 % et qu'il demeure la première organisation syndicale chez les ITA.

☐ A LA PREMIÈRE RÉUNION DU CNAS DU CAES SE RÉALISE UNE COALITION CFDT-FO-SNIRS CONTRE LA PLUPART DES PROPOSITIONS DES ÉLUS DE LA PLATE-FORME (SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPCEN-FEN)

Ces propositions faites par nos élus avec esprit d'ouverture, en recherchant les convergences possibles avec les plate-formes des autres syndicats, avaient pour objectif d'établir les bases d'une plate-forme revendicative et unitaire :

Revendicative /, pour la défense de tous les personnels et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail avec :

- la défense des acquis, l'aboutissement des revendications sur les moyens financiers, les moyens de travail du CAES (locaux, postes qualifiés...), le droit social ;
- plus de démocratie et de liberté de choix ;
- pour un CAES lui-même plus démocratique, répondant aux besoins des personnels, avec décision, gestion, locales ou régionales, des activités qui ne justifient pas une intervention nationale ;
- une position revendicative du CAES et des élus (CNAS, CAS) sur la restauration, le logement, les vacances, l'enfance, l'hygiène et la sécurité, la formation permanente, pour tous les personnels du CNRS, actifs ou retraités, isolés ou dans des centres...

Unitaire /, pour que l'accord sur cette plate-forme revendicative se traduise par l'unité lors des décisions à prendre ou des positions à exprimer sur ces points (bulletin du CAES, CNAS...) et à défendre face à la direction du CNRS (CAS...).

La CFDT a pris la lourde responsabilité de combattre ces propositions, le SNIRS et FO la rejoignant dans la quasi totalité des votes, sans pour autant faire de contre proposition (mis à part celle de faire passer de 12 à 15 le nombre des membres du bureau du CNAS).

Deux exemples illustrent l'attitude des élus de la CFDT, de FO et du SNIRS :

1° le refus de notre proposition concrète de démocratisation pour développer l'action de défense et d'extension des acquis sociaux

"Dans le sens d'une association plus étroite et plus directe du CLAS et des régions à la réflexion et à l'élaboration des décisions du CNAS, nous proposons que s'ouvre un débat au sein des instances du CAES - notamment CLAS et régions - sur les modalités d'une telle association. Un CNAS devait conclure ce débat.

Dans ce cadre, comme première mise en pratique de cette orientation nous proposons qu'un CNAS élargi aux CLAS et régions soit convoqué, fin avril, pour préparer la C.A.S. du CNRS - session budgétaire - dont nous voulons négocier avec la direction du CNRS, la date et l'ordre du jour."

Le refus d'une telle proposition n'est pas secondaire.

Il signifie que la CFDT, avec le SNIRS et FO refuse de préparer, avec les élus des CLAS et régions, d'une manière revendicative et dans l'action la commission des Affaires Sociales - C.A.S. - du CNRS.

Nous sommes loin, on le voit, des grandes déclarations, revendicatives auto-gestionnaires, contre l'appareil de sommet et bureaucratique du CAES, etc... que nous avons pu lire et entendre au cours de la campagne électorale.

2° La CFDT a également manœuvré lors de l'élection des membres du bureau du CAES pour écarter des postes de responsabilité les élus du SNCS-FEN qui a remporté 53 % des voix dans le collège chercheur, évinçant ainsi de fait la représentation des chercheurs dans la direction du CAES.

L'objectif de cette manoeuvre est triple, mettre en cause une conception du CAES POUR TOUS ITA et chercheurs, diviser les syndicats signataires de la plate-forme en votant pour certains et en éliminant d'autres, affaiblir les possibilités d'action unitaire des élus de la plate-forme pour mettre en oeuvre une orientation revendicative au CAES.

☐ LES ÉLUS DU SNTRS-CGT N'ACCEPTERONT PAS D'ÊTRE DES "OTAGES" CHARGÉS D'APPLIQUER UNE POLITIQUE CONTRAIRE À LEUR MANDAT ET AUX SOUHAITS DES PERSONNELS

L'élection au poste de Président du CAES de notre camarade Jean-Pierre RICCIO, et à l'un des postes de secrétaire général de notre camarade Michel POIZAT, acquise à l'unanimité ne saurait masquer la réalité de la constitution à ce premier CNAS d'une "majorité d'opposition" à nos propositions unitaires et revendicatives.

D'ailleurs la proposition de la CFDT de faire passer de 12 à 13 le nombre des membres du bureau (passant outre au règlement actuel du CAES) confirme bien l'objectif de s'y assurer une majorité CFDT-FO-SNIRS face aux élus de la plate-forme, mais pour y appliquer quelle politique, et sur quel programme ?

Si l'objectif de cette "majorité" est de placer nos élus en situation "d'exécutants" pour appliquer une orientation contraire à leur mandat, ratifiée par 46 % des chercheurs et ITA qui ont voté pour le programme de la plate-forme SNCS-FEN - SNPCEN-FEN et SNTRS-CGT, que l'on ne compte pas sur nous pour accepter cette "magouille" sans principe.

Nous restons persuadés que l'intérêt des personnels passe comme nous n'avons cessé de le proposer par une discussion loyale des syndicats représentatifs pour aboutir au CAES à "une plate-forme revendicative large et unitaire", pour défendre et étendre les acquis sociaux, c'est sur cette base que nous nous déterminerons quant au maintien ou non de nos élus aux postes de responsabilités du CAES.

☐ LES ÉLUS DU SNTRS-CGT POSENT 3 QUESTIONS À LA PREMIÈRE RÉUNION DE BUREAU DU CNAS DU CAES

Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, et après concertation avec nos partenaires du SNCS-FEN et du SNPCEN-FEN, le SNTRS-CGT a mandaté ses élus au bureau du CNAS pour demander aux élus de la CFDT, de FO et du SNIRS de se prononcer clairement sur trois questions :

- l'orientation de la politique budgétaire du CAES et l'impulsion de l'action des personnels en conséquence
- les mesures à mettre en oeuvre pour la démocratisation du CAES à tous les niveaux
- la place des élus des chercheurs dans les postes de responsabilités correspondant à leur responsabilité et à une conception du CAES pour tous.

Nous avons proposé que la concrétisation d'une réponse positive à ces questions soit traduite dans la réunion rapide d'un CNAS extraordinaire élargi aux CLAS.

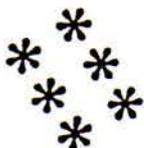


DERNIÈRE MINUTE

Au bureau du CAES du 26 Mars 1979, l'ensemble de nos partenaires ont finalement accepté la proposition des élus de la plate-forme de la TENUE D'UN CNAS ELARGI AUX CLAS ET REGIONS - celui-ci se tiendra les 14 et 15 Mai 1979 - et de rencontres entre syndicats pour clarifier la situation.

Cette première évolution positive est à mettre au compte de la fermeté et de la clarté des élus de la plate-forme et de leurs syndicats. Elle va dans le sens des intérêts des personnels.

J.P. RICCIO



L'AVANCEMENT 79

Comme nous l'avons indiqué dans le précédent BRS (N°191 - Mars 79) la direction du CNRS a annoncé la tenue de la Commission Paritaire Nationale à compter du 6 Juin 1979.

Cette session sera précédée, du 15 au 20 Avril, de la tenue de Commissions Paritaires préparatoires régionales, dont la direction a clairement indiqué qu'elles n'auront aucune prérogative en matière de suivi de carrière.

◊◊◊ UN BILAN 78 QUI VA AGGRAVER LA SITUATION DES ITA !

L'année 1978 a constitué de manière un peu particulière, une année record !

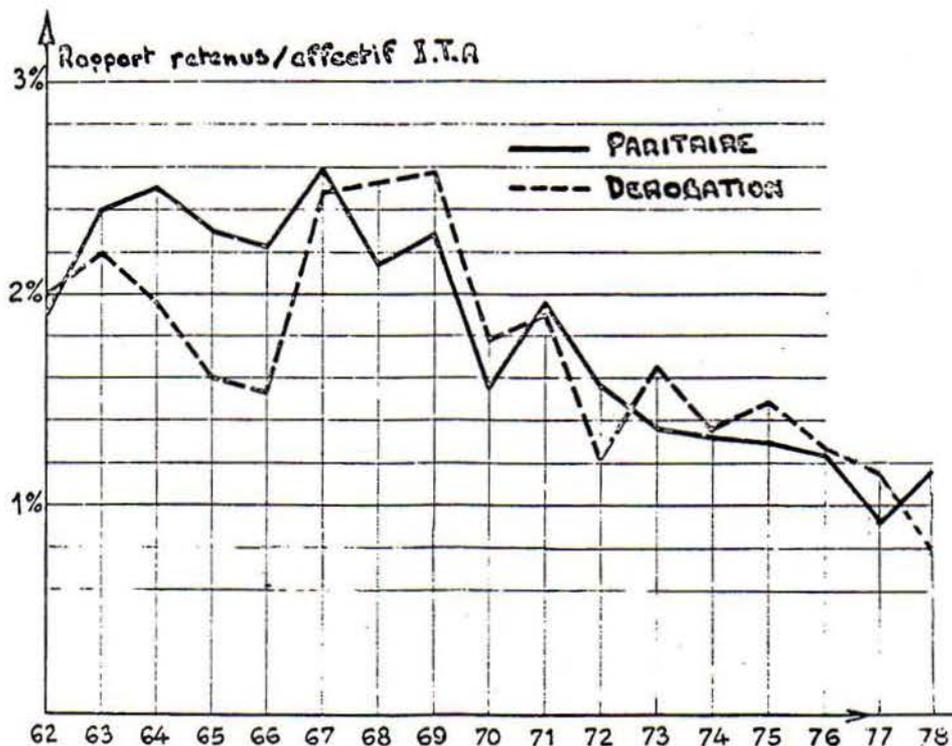
- Record de retard, puisque la CPN s'est réunie avec près de 8 mois de retard !
- Record d'autoritarisme de la direction, que ce soit par la mise en place de CPPR chargées uniquement de filtrer au maximum les propositions de promotions et remettant en cause le caractère national de l'avancement ou par son attitude lors des commissions nationales, empêchant nos représentants de s'exprimer lors de la commission de dérogation et refusant de faire voter les propositions du SNTRS-CGT (voir BRS N° 188 - décembre 78) à la Commission Paritaire Nationale.
- Record enfin en regard des possibilités budgétaires qui conduisent d'année en année à un blocage quasi total des promotions, découlant de l'insuffisance des créations et des transformations de postes, que ne comblera pas, loin s'en faut, le budget 79.

Les tableaux I et II représentant :

(I) l'évolution du pourcentage retenus/effectifs ITA en paritaire et dérogation

(II) la comparaison dossiers présentés et retenus par la CPN et retenus au 1er tour par les représentants du SNTRS-CGT sont à cet égard très parlants.

I)



Evolution du % retenus/effectif ITA en paritaire et dérogation.

II)

Accès à la catégorie	Dossiers présentés	Retenus	%	Dossiers retenus (1) au 1er tour par les représentants du SNTRS-CGT	%
1 A	306	16	5,2	149	48,7
2 A	99	8	8,1	43	43,4
3 A	240	8	3,3	106	44,2
	645	32	5	298	46,2
1 B	355	11	3,1	206	58,0
1 Bbis	54	3	5,6	46	85,2
2 B	318	18	5,7	226	71,1
3 B	198	18	9,1	173	87,4
4 B	12	3	25	12	100
5 B	21	14	66,7	18	85,7
6 à 7 B	13	13	100	13	100
	971	80	8,2	694	71,5
1 D	17	2	11,8	15	88,2
2 D	112	4	3,6	107	95,5
3 D	84	13,1	16,7	81	96,4
4 D	12	12	100	12	100
5 D	3	3	100	3	100
	228	35	15,4	218	95,6
	1844	147	7,9	1210	65,6

(1) Il faut noter que les représentants de l'administration, bloquant leur voix sur les mêmes dossiers, et pratiquant une hyper sélection, avaient tout de même retenu 249 dossiers au 1er tour.

C'est ainsi que le tableau II montre clairement que, selon les critères des représentants du SNTRS prenant en compte notamment l'appréciation qualitative des travaux effectués, les responsabilités techniques ou d'encadrement, la formation professionnelle ou universitaire, et l'ancienneté (au CNRS et dans la catégorie) 65,6 % des dossiers présentés méritaient amplement un changement de catégorie.

◇◇◇ POURSUIVRE LA BATAILLE ENGAGÉE EN 1978

La situation scandaleuse de l'avancement, l'opposition de la direction à ouvrir de véritables négociations sur l'ensemble des problèmes d'avancement, avaient conduit le SNTRS à créer les conditions unitaires pour organiser l'action et obtenir un rapport de forces permettant de conduire la direction du CNRS à faire des CPPR de véritables commissions du personnels.

Or, si effectivement dans la plupart des circonscriptions, l'action s'est développée sous des formes très diverses permettant l'expression des personnels dans le sens de nos propositions, il faut constater que la direction est en difficulté, elle n'a pas pour autant reculé.

C'est à partir de ce constat, que notre syndicat avait décidé de mener, à l'occasion des commissions 78 (paritaire et dérogation) une grande offensive contre la pénurie budgétaire, pour obtenir des modifications statutaires ne liant plus les possibilités de promotion à l'expansion de l'organisme, pour imposer un véritable suivi de carrières au plan régional.

La bataille menée par nos représentants à laquelle nos partenaires ont refusé de se joindre, a mis une nouvelle fois en évidence l'autoritarisme de la direction, comme nous le disons plus haut.

Tenant compte de tous ces éléments, le Conseil Syndical National des 1er et 2 Mars a estimé qu'il fallait poursuivre notre offensive dans cette voie, et que la question n°1 n'était pas de débattre s'il fallait ou non siéger en CPPR mais plutôt de mener l'action pour créer un rapport de forces susceptible de faire céder la direction.

Partant de là, en s'appuyant sur le fait que notre action à la CPN a été bien comprise, que d'autre part, l'action menée à l'occasion de la tenue des CPPR 78 est un acquis important et qu'enfin de nombreux personnels estiment que, dans la mesure où l'on discute de leur situation, il faut être présent, les représentants du SNTRS iront en CPPR après consultation et sous le contrôle permanent des personnels pour y imposer, par la lutte, les objectifs fixés. (suivi de carrière, lutte contre les quotats régionaux, en particulier).

S'inscrivant comme un des éléments de notre action contre la politique de récession prolongée que connaît la recherche scientifique et en premier lieu le CNRS, la tenue des commissions doit être l'occasion, sur un problème qui touche particulièrement tous les personnels ITA de les mobiliser massivement pour reposer avec force les problèmes de la carrière, pour obtenir des postes (créations et transformations) et des crédits permettant leur avancement, la résorption des listes d'aptitude et un bon fonctionnement des laboratoires et services, ceci d'autant plus que nous entrons dans la période de préparation du budget 1980, mais aussi pour que les commissions d'avancement, nationales ou régionales, aient la compétence et les pouvoirs des commissions administratives paritaires (CAP de la fonction publique) connaissant l'ensemble des questions touchant à la gestion individuelle des agents :

- * recrutement, affectation des stagiaires,
- * engagement définitif sur poste,
- * notation, avancement,
- * mutation, position (détachement, disponibilité, mi-temps),
- * passage du cadre ITA au cadre chercheur et vice et versa,
- * et tous les aspects individuels de la situation de l'agent....

A. MONTINTIN

ELECTIONS AUX COMMISSIONS SCIENTIFIQUES DE L'INSERM

		1974 (1er tour)				1979	
		% inscrits	corps électoral			% inscrits	corps électoral
corps électoral inscrits	+ 1.800 700		39,8%	corps électoral inscrits	+ 2.000 1.271		63,5%
votants	563	78,5%	31,3%	votants	868	68,3%	43,4%
exprimés	548	76,4%	30,4%	exprimés	819	64,4%	40,9%

C.S.S.	suf. exp.	S.N.T.R.S. - CGT		S.G.E.N. - CFDT		suf. exp.	gain %	S.N.T.R.S. - CGT		S.G.E.N. - CFDT			
		suf. exp.	%	suf. exp.	%			suf. exp.	%	gain %	suf. exp.	%	gain %
1	70	29	41	22	31	112	+60	58	52	+11	29	26	- 5
2	82	39	48	43	52	105	+28	49	47	- 1	56	53	+ 1
3	57	13	23	20	35	76	+33	39	51	+28	37	49	+14
4	59	17	32	33	56	99	+68	44	44	+12	55	56	0
5	76	25	33	38	50	140	+84	68	49	+16	72	51	+ 1
6	67	17	25	47	70	90	+34	30	33	+ 8	60	67	- 3
7	78	29	37	38	49	118	+51	30	25	-12	60	51	+ 2
8	59	15	25	34	58	79	+34	38	48	+23	41	52	- 6
TOTAL	584	184	33,6	275	50,2	819	+49,4	356	43,5	+9,9	410	50,1	-0,1

SNTRS : CSS1 : 25 voix (22%)
1979 CSS7 : 28 voix (24%)

Elus SNTRS : CSS1 M.O. BLERVAQUES
CSS3 M. BEZ

Elus SGEN : CSS2 : RICHARD
CSS4 : MOYNE
CSS5 : VARDON
CSS6 : PAGEOT
CSS7 : PETIOT
CSS8 : KERBAOL

Le bureau de la section nationale INSERM s'est réuni pour analyser les résultats des élections aux C.S.S. Si on note une nette augmentation des inscriptions sur les listes électorales (+23,7% pour les ITA) qui est en partie due à la campagne faite par le SNTRS, on note également la toujours faible participation des ITA à ce vote en fonction du nombre d'électeurs potentiels (43,4%). Ce pourcentage est inférieur à celui des chercheurs. Nous nous proposons d'étudier les raisons principales du manque de motivation du corps des ITA pour ce type d'élection, à savoir : quelles sont les catégories qui se sentent le moins concernées, afin d'en tirer les conclusions utiles pour les campagnes que nous aurons à mener ultérieurement. Néanmoins, le nombre de suffrages exprimés a considérablement augmenté par rapport aux élections de 1974 (+49,4%).

Dans ce contexte, le SNTRS obtenant 43,5% des suffrages, progresse de 9,9% alors que le SGEN-CFDT maintient ses positions ; ce score est à comparer à celui des autres élections récentes (dérogation et paritaire). Le SGEN-CFDT, qui se situe à un niveau supérieur à celui des paritaires, bénéficie probablement du report des suffrages du SNTRS dans les commissions où celui-ci ne présente pas de candidat.

En 1974, avec 33,6% des suffrages nous avons 2 ELUS (CSS1 et CSS5) ; en 1979 avec 43,5% nous n'avons toujours que 2 ELUS (CSS1 et CSS3).

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'injustice du scrutin aux CSS qui est en fait, pour le collège ITA, un scrutin majoritaire uninominal à un seul tour ce qui favorise trop largement la "liste" qui obtient le plus de voix.

Les résultats montrent que si le travail nécessaire avait été fait au niveau de toutes les sections, nous aurions actuellement au moins deux élus en plus, résultat logique compte tenu de notre score global (4 de nos syndiqués au moins, n'ont pas voté dans la commission 8 !)

Une analyse plus fine des résultats montre également qu'un déplacement de 30 voix en faveur du SNTRS aurait pu inverser le résultat des élections (6 sièges pour le SNTRS).

Si le SNTRS poursuit sa progression, l'administration de l'INSERM pourrait se retrouver en 1983 avec 8 élus de la CGT.

Le SNTRS a toujours lutté pour la démocratisation des instances de l'INSERM, ce qui implique la représentation de tous les syndicats représentatifs au sein des instances scientifiques ; il est temps de mettre fin à la sous représentation des ITA partout où se discutent et se décident la politique recherche, la carrière et les conditions de travail des personnels. Il est dès maintenant nécessaire de faire pression sur l'administration pour que les ITA aient AU MOINS deux élus dans chaque commission scientifique (ainsi qu'au conseil scientifique).



MALGRE L'ABSÉNCÉ D'ELUS DANS 6 DES 8 COMMISSIONS, LE S.N.T.R.S. SERA TOUJOURS PRÉSENT QUAND IL S'AGIRA DE DÉFENDRE, LES INTÉRÊTS DES I.T.A., EXIGEZ DES ELUS QU'ILS FASSENT LEUR TRAVAIL.

Le Bureau

BB*
*BB
BB*
BB*

TABLEAU des SALAIRES au 1^{er} MAR 1979 édité par le SN.RS-CGT

GRILLE B.R.S. N° 192

La prime forfaitaire pour la 9B et la 8B n'est pas incorporée aux salaires de ce tableau.

Cette grille annule la grille du BRS N° 188

Dans ce tableau, vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1^{er} Mars 1979.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 13.804 F au 1^{er} Mars 1979 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (8 % du traitement principal pour les salaires supérieurs à l'indice 279 et IR afférent à l'indice 279 pour les salaires inférieurs ou égaux à l'indice 279).

(Les indices utilisés sont les indices majorés au 1.9.78)

POUR LA PROVINCE : appliquer les coefficients suivants :

Zones 2° 3°-4°-5°-6°
(6%) (5%)

Coefficients à appliquer. 0,9814 0,9722

Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la sécurité sociale, l'IRCANTEC, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la région parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.

	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon	4 ^e échelon	5 ^e échelon	6 ^e échelon	7 ^e échelon	8 ^e échelon	9 ^e échelon	10 ^e échelon	11 ^e échelon	12 ^e échelon
	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire
OA	647. 8038,07	723. 8982,26	810. 10063,07	A1. 10858,22	A2. 11330,28	A3. 11951,45						
1A	571. 7093,88	647. 8038,07	723. 8982,26	772. 9591,02	810. 10063,07							
2A	398. 4944,59	425. 5280,02	453. 5627,88	481. 5975,72	503. 6249,05	539. 6696,35	571. 7093,88	608. 7553,52	647. 8038,07			
3A	372. 4621,59	391. 4857,65	414. 5143,40	436. 5416,64	456. 5665,14	481. 5975,72	499. 6199,37	525. 6522,39	550. 6832,97	578. 7180,82	608. 7553,52	
1B	355. 4410,35	369. 4584,33	387. 4807,89	405. 5031,53	429. 5329,70	453. 5627,88	478. 5938,46	493. 6124,85	519. 6447,87	544. 6758,45	563. 6994,52	586. 7280,18
1Bbis	355. 4410,35	369. 4584,33	387. 4807,89	405. 5031,53	429. 5329,70	453. 5627,88	478. 5938,46	493. 6124,85	519. 6447,87			
2B	272. 3385,66	292. 3627,72	312. 3876,12	332. 4124,60	346. 4298,57	363. 4514,81	376. 4671,27	392. 4870,07	409. 5081,21	430. 5342,12	454. 5640,30	478. 5938,46
3B	259. 3236,08	267. 3328,16	283. 3515,84	291. 3615,30	307. 3814,02	320. 3975,56	337. 4186,70	355. 4410,35	370. 4596,75	381. 4733,37	401. 4981,85	409. 5081,21
4B	237. 2983,00	245. 3075,08	252. 3155,58	261. 3259,08	269. 3351,16	278. 3454,66	289. 3590,46	296. 3677,40	304. 3776,76	315. 3913,46	322. 4000,40	
5B	227. 2868,00	237. 2983,00	246. 3086,58	255. 3190,08	264. 3293,66	274. 3408,66	284. 3528,26	292. 3627,72	300. 3727,08	308. 3826,44		
6B	209. 2660,91	217. 2753,00	224. 2833,50	231. 2914,00	238. 2994,58	244. 3063,58	250. 3132,58	256. 3201,58	261. 3259,08	267. 3328,16		
7B	202. 2580,41	210. 2672,41	217. 2753,00	224. 2833,50	231. 2914,00	238. 2994,58	242. 3040,58	248. 3109,58	255. 3190,08	261. 3259,08		
8B	195. 2499,91	200. 2557,41	206. 2626,41	211. 2683,91	215. 2730,00	219. 2776,00	223. 2822,00	227. 2868,00	233. 2937,00			
9B	171. 2223,83	189. 2430,91	192. 2465,41	193. 2476,91	202. 2580,41	203. 2591,91	204. 2603,41	205. 2614,91	206. 2626,41	*13 ^e échelon 10 ^{er} gr.: 631. 7839,26		
1D2°g.	386. 4795,47	415. 5155,82	453. 5627,88	489. 6075,17	519. 6447,87	556. 6907,49	601. 7466,58	647. 8038,07	677. 8410,77			
1D1°g.	329. 4087,34	350. 4348,25	367. 4559,49	386. 4795,47	404. 5019,11	429. 5329,70	453. 5627,88	478. 5938,46	496. 6162,11	519. 6447,87	544. 6758,45	586. 7280,18*
2D	277. 3443,16	295. 3664,98	320. 3975,56	343. 4261,31	366. 4547,07	384. 4770,63	409. 5081,21	430. 5342,12	454. 5640,30	478. 5938,46		
3D	259. 3236,08	267. 3328,16	283. 3515,84	291. 3615,30	307. 3814,02	320. 3975,56	337. 4186,70	355. 4410,35	370. 4596,75	381. 4733,37	401. 4981,85	409. 5081,21
4D	225. 2845,00	232. 2925,50	238. 2994,58	243. 3052,08	248. 3109,58	255. 3190,08	261. 3259,08	266. 3616,66	272. 3385,66	277. 3443,16	283. 3515,84	288. 3578,04
5D	217. 2753,00	224. 2833,50	230. 2902,50	236. 2971,50	242. 3040,58	247. 3098,08	254. 3178,58	260. 3247,58	265. 3305,16	270. 3362,66	275. 3420,16	280. 3478,58
6Dbis	207. 2637,91	214. 2718,50	220. 2787,50	225. 2845,00	230. 2902,50	235. 2960,00	240. 3017,58	244. 3063,58	249. 3121,08	252. 3155,58	256. 3201,58	261. 3259,08
6D	202. 2580,41	206. 2626,41	211. 2683,91	216. 2741,50	221. 2799,00	226. 2856,50	231. 2914,00	236. 2971,50	241. 3029,08	245. 3075,08		

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 1 % jusqu'au plafond (4.770 F) + 3,50 % sur totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 4,70 % jusqu'au plafond (4.770 F)
IRCANTEC : 0,84 % jusqu'au plafond SS (4.770 F) : au-dessus de 4.770 F, 2,55 % de (S. Br + Pr ou H.S. - A) ; MGEN (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1^{er} Janvier 1973

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale (4.770 F)

S. Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)

Pr ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires

S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = traitement principal

Augmentation par rapport à la grille du BRS N°188

au 1.1.79 : 0,2 % du salaire de janvier 1978

au 1.3.79 : 1,5 % du salaire de janvier 1979

Le directeur de la publication : G. DUPRE, imprimé par nos soins, 57, avenue d'Italie, 75013 PARIS / C.P. N° 50 050